COMITE DIRECTEUR ANEG

 ***19 mai 2022***

COMPTE RENDU DEFINITIF DE REUNION

 Cette réunion s’est déroulée entièrement en audioconférence

***PRESENCES : (ANNEXE 1)***

***Invités : Alain AVOL, Gregory BULLOT, Bastien LANEN***

Ouverture de la séance à 18h00

Rappel de l’Ordre du jour par le président de séance **(ANNEXE 2)**

**POINT 1 : Point sur l’obligation de prendre sa licence para en Ile de France pour participer aux activités ANEG**

Ce point est en cours d’étude par le bureau directeur pour une présentation aux membres du CD

**POINT 2 : Point sur le dossier de l’accident de Zoubir Ouarti**

A ce jour il y a eu plusieurs échanges avec la CMCAS du Mans (Présidente Mme Sandra Certier, et M. Bernard Breux) qui ont la charge de l’accompagnement de Zoubir, sur demande de la CCAS (par Nicolas Cano)

2 rendez-vous ont eu lieu, au mois d’Avril, avec pour le deuxième RDV la présence de Zoubir.

Les échanges ont porté sur l’avancée de son dossier, et sur les réponses que se posent toujours Zoubir sur son accident, aujourd’hui toujours sans réponse.

**Concernant l’organisation du stage et la responsabilité des personnes :**

Le stage organisé, pendant lequel l’accident s’est déroulé, était un stage organisé par la FFP.

Il ne s’agissait pas d’un stage Aneg comme cela avait été évoqué à plusieurs reprises.

Il s’agissait d’un stage FFP réalisé avec du matériel Aneg

De ce fait la responsabilité de ce stage peut revenir à son organisateur (représenté par Éric Fradet qui était sur place) et par son responsable d’activité, le directeur technique (Gilbert Gallet)

**Concernant le fonctionnement du treuil :**

 La question de Zoubir portait sur la recommandation ou la nécessité de l’existence d’un système de limiteur de couple visant à limiter les effets d’une tension anormale sur le câble.

Après recherche et collecte de renseignements auprès de Jean-Marc François, membre de l’équipe ascensionnelle de l’Aneg et plus particulièrement en charge de la maintenance du treuil, il s’avère que le treuil utilisé lors de cette formation de pilote charriot ascensionnel à l'initiative de la FFP avait bien un limiteur de couple positionné au niveau du moteur principal du treuil.

Ce limiteur de couple est indiqué sur les documents techniques du treuil.

Il n’y a cependant pas eu de débrayage du moteur lors de la tension anormale qui a entrainé la rupture du câble, car le limiteur de couple n’avait pas été réglé à la valeur préconisée sur la note fédérale (explication donnée par Jean-Marc François)

Faisant suite aux discussions entre Zoubir et Jean-Marc, un limiteur complémentaire a été installé après l’accident sur chacune des deux bobines du treuil afin d’apporter une sécurité complémentaire.

**L’ensemble de ces points ont été rapportés par Jean-Marc François à l’huissier, qui s’est présenté chez lui le jeudi 21 Avril mandaté par l’avocate de Zoubir, et ont été consignés par ce même huissier.**

J’ai pu échanger avec Jean-Marc le lendemain de cette visite, celle-ci ayant été très dérangeante pour Jean-Marc, aujourd’hui seule personne ‘mise en cause’, en tant que constructeur du treuil.

**Concernant la demande d’informations auprès de la FFP :**

J’ai réalisé à ce jour deux demandes, restées sans réponse :

* Une par mail en date du 21 Mars 2022
* Une par lettre recommandée avec AR, envoyée le 15 avril 2022 et reçue le 18 Avril

Ces demandes ont été jugées opportunes et nécessaires afin de :

* Savoir si les conclusions émises à l’époque par l’expertise sont définitives ou s'il est possible, compte tenu de la dégradation constatable de l’état de santé de Zoubir, de faire une contre-expertise de façon à faire évoluer les conclusions émises à l’époque.
* D’obtenir le compte rendu du REX réalisé à la suite de l’accident de Zoubir, afin de connaitre les éléments qui ont permis d’établir ce REX donc notamment :

1-     Les rapports météorologiques, ou les rapports d’experts, permettant de prouver l’existence d’anomalies météorologiques,

2-     Les rapports d’expertises et les preuves qui ont permis de conclure que M. OUARTI avait provoqué l'accident par une erreur de pilotage

Ces deux demandes sont à ce jour restées sans réponses.

Une nouvelle demande par lettre recommandée sera adressée en fin de semaine.

Si cette prochaine demande reste de nouveau sans réponse, je conseillerai à Zoubir, de mandater des personnes accréditées à la FFP pour obtenir ces réponses, tout comme il l’a fait avec l’Aneg en envoyant des huissiers chez Jean-Marc (malheureusement…)

**POINT 3 : point sur les Rencontres**

**Activités :**

A ce jour pas de difficultés rencontrées au niveau de l’organisation des activités.

Il faudra faire parvenir aux Commissions le budget prévisionnel réalisé pour les rencontres 🡪 Par Pierre Menou et Christophe

**Aéromodélisme :**

Contact pris avec le club local

Pas de possibilité d’activité jet

Une demande sera faite à l’aéroport afin de savoir si il y a la possibilité d’avoir un créneau de démonstration

**Parachutisme :**

30 tandems de prévus 🡪 160 euros le tandem et 50 euros pour la vidéo

Au niveau des participants Aneg 🡪 8 sauts offerts sur la période des rencontres

Pas de prise en compte avant ou après la période du 24 au 28

8 sauts 🡪 Individuel… pas d’échange, pas de regroupement et de calcul global.

Budget prévisionnel

240 sauts, 35 rotations

15 heures de vols à 700 euros

Recettes attendues 🡪 30 tandems, soit 4800 euros

Les sauts supplémentaires seront à régler à l’Aneg

**Vol moteur / Ulm :**

Vol découverte et rallye

A voir la possibilité de places arrière payantes au niveau des rallye

Attention aux tarifs qui seront pratiqués 🡪 Prix coutant à réaliser.

Il ne faut pas que les bénéficiaires payent plus cher pendant les finales que si ils réalisaient ces vols avec la SSA d’Orléans

**Planeur :**

3 planeurs biplaces (Fontainebleau, Chérence, Orleans) et 2 moto-planeurs

Tarif unique des vols découvertes 🡪 30 euros

Prix des treuillés 🡪 11 euros

Budget prévisionnel, 4000 euros, comprenant treuillés et convoyage

**Paramoteur :**

Fred se met en contact avec le club local afin de voir ce qui est possible de proposer

A voir pour du biplace paramoteur

L’assemblée générale se déroulera le samedi matin.

Sur la journée du samedi, il y aura la possibilité de réaliser des baptêmes hélicoptères

Un premier point sera réalisé avec l’Aéroport d’orléans, sur l’organisation et le déroulement des Finales, le 20 mai.

**Restauration :**

Il sera demandé la possibilité au traiteur de réaliser une prestation avec un plat chaud le soir.

**Hébergement :**

 A ce jour c’est le point de difficultés.

Nous n’avons pas de réponses et de propositions suite à nos demandes.

Il sera regardé la possibilité d’hébergement au niveau des campings proches de l’aéroport.

Il faudra voir la possibilité d’étendre la recherche de places dans des hôtels plus loin qu’Olivet.

Les déplacements hôtel-aéroport seront assurés par bus

**Inscriptions :**

 Une inscription électronique sera favorisée par un formulaire google Forms

 La collecte des informations pourra ainsi être facilitée

**Invitations :**

 Les Commissions feront remonter les invitations qu’elles souhaitent envoyer

Les présidents de SSA Tours Blois, Orléans Chartres se chargent des invitations de leurs CMCAS

Christophe se charge des invitations pour la CCAS

**Lots :**

 Traditionnellement un lot est offert aux participants des rencontres

Avant de commander des lots, Christophe regardera la possibilité de récupérer les lots qui ont été achetés pour les rencontres 2020 mais qui normalement ne doivent pas avoir été utilisés (valeur globale de 4400 euros)

**Questions diverses**

**Préparation de ‘La Bretagne vue du Ciel’ :**

Bernard a rencontré les autorités de l’aéroport de Vannes, base de départ des vols

Augmentation pour cette année des frais d’aéroport (multipliés par 4 par rapport à l’année dernière)

1000 à 1500 euros de taxes prévisionnelles

Bernard doit se rapprocher du gestionnaire et refaire des simulations pour les tarifs des prestations

**Note de frais :**

Pierre demande un peu de vigilance dans le traitement des notes de frais et surtout dans la validation des notes de frais de la part des présidents de commission 🡪 Contrôler pour éviter les erreurs SVP.

La note pour la réalisation des notes de frais a été modifiée, avec l’intégration du nouveau barème kilométrique.

**Prochain CD – Semaine 24**

**JEUDI 16 JUIN**

**18h30 – 2Oh3O**

 **Prochaine réunion du CD en visioconférence Semaine 24**

**JEUDI 16 JUIN**

**18h30 – 2Oh3O**

#

#  ,

**FIN DE REUNION A 20h30**

---oooOOOooo---

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **APPROBATION** |  |
| **APPROUVE****Le**  |  **En visioconférence** | **Par retour mail** |

 Le secrétaire général

 LEGUAY Pierre Alain

 